

Rapport de gestion de l'Union suisse des chorales 1978

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Chorzeitung = Revue suisse des chorales =
Rivista svizzera delle corali = Revista dals chors svizzers**

Band (Jahr): **2 (1979)**

Heft 5

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1043956>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le programme général

Le programme général comprend trois sortes d'activités étroitement liées: le chant, l'audition et les techniques musicales.

Le chant et son complément *la pose de la voix* sont importants. Ils permettent à l'enfant d'être un interprète actif.

La pratique de la pose de la voix développe les qualités naturelles de la voix: émission et beauté du son, articulation du texte . . .

L'étude, la mise au point d'un chant développent la sensibilité, font participer l'enfant à une «récréation» active et collective.

Le programme de chant comprend des chansons du répertoire: chants de saisons, de métiers, de route, de caractère poétique... Une liste de près de quatre-vingt chansons par année scolaire est conseillée. Ces chansons sont classées par difficulté de mélodie et de rythmes, canons et chants à deux voix.

L'apprentissage de chants se fait aussi dans le cadre des techniques musicales. Chaque nouvelle notion de rythme et d'intonation: pentacorde, gamme, noms des notes, intervalles, accord, etc. est introduite par une chanson pédagogique tirée du répertoire des vieilles chansons françaises.

L'audition prépare l'enfant à écouter la musique. Le développement de l'audition musicale présente un affinement progressif de la perception subtile des moindres inflexions, de la reconnaissance de rythmes, du repérage de sons, de timbres, de motifs d'accords . . .

Dans tous ces exercices on s'efforce d'utiliser les trois temps: présentation, reconnaissance, restitution.

Dans l'enseignement musical traditionnel, on a rarement tenu compte de cet ordre logique, la reconnaissance est le plus souvent négligée rendant la restitution difficile. La reconnaissance de sons, de timbres, de rythmes, de motifs mélodiques, de thèmes est indispensable; elle implique le passage par une mémoire et une comparaison globale au début, mais de plus en plus précise au fil des exercices.

Les exercices appelés *écoute dirigée* ont pour but de fournir à l'enfant des points de repère qui lui permettent de mieux écouter et apprécier la musique. Les éléments musicaux choisis sont donc à la portée des élèves: timbres, mélodie, rythmes . . .

Jean-Louis Petignat

. . . à suivre

Rapport de gestion de l'Union suisse des chorales 1978

1. La devise, «mettons-nous à bâtir!», était indicative pour le travail durant la première année. Cette courte période fut suffisante pour enregistrer des idées dignes d'intérêt, un renouvellement et une intense activité au sein des associations-membres, et pour constater l'écho obtenu auprès des mass-média. Nous espérons donc que ces signes satisfaisants serviront d'exemples et se multiplieront pour l'enrichisse-

ment de la vie culturelle de notre pays. De toute façon, la condition essentielle de réussite est une collaboration active des associations cantonales et de chaque société afin que toute initiative, tout élan soit recueilli, développé et puisse profiter à tous.

2. *Organisation*

Le programme des tâches à longue échéance nous sert de base pour notre travail de structuration. Lors de l'assemblée des délégués du 18 février 1978, les statuts, prévus jusqu'à fin 1979, ont été approuvés unanimement. A leur échéance, un groupe de travail se préoccupera des projets de révision.

3. *Adhésions*

3.1 Le 11 novembre 1978, l'Association cantonale des chanteurs neuchâtelois, par le vote de la grande majorité de ses délégués, a demandé son admission à l'USC en tant que 19^e membre. Cela nous cause une joie toute spéciale.

3.2 Les sociétés cantonales de Vaud, Fribourg et St-Gall n'ont pas encore donné suite aux sollicitations de l'USC. Des démarches sont en cours auprès des chanteurs vaudois afin de permettre une admission avant 1982.

3.3 La Fédération suisse des chœurs de jeunes est la première association nationale à entrer dans l'USC. La prochaine assemblée des délégués devra ratifier cette admission. Dans les 18 sections formées essentiellement de jeunes chanteuses et chanteurs, une musique chorale difficile est exercée avec beaucoup de maîtrise. Ces exigences de haute qualité devraient contribuer à l'évolution des chœurs et servir d'exemples pour le travail collectif qui sera entrepris par les directeurs de l'USC et de la Fédération suisse des chœurs de jeunes. Des cours de formation et de perfectionnement ne devraient pas manquer d'être mis sur pied.

L'USC a accepté de patronner EUROPA CANTAT 79 que la Fédération européenne des chœurs de jeunes organise, cette année, à Lucerne. La Fédération suisse des chœurs de jeunes est responsable de l'organisation de cette manifestation à laquelle participeront quelque 3000 chanteuses et chanteurs d'une trentaine de pays. Au cours de nombreux concerts, nous pourrons juger de l'extraordinaire niveau musical de ces divers chœurs.

4. Le Comité central a siégé au printemps et en automne en séances ordinaires. Le procès-verbal renseigne sur les sujets traités et les décisions prises. Dans trois cantons, les présidents d'association ont été remplacés après avoir œuvré pendant de longues années. Il s'agit de MM. E. Schaad (SO), A. Opprecht (GR) et R. Peduzzi (TI). Leurs successeurs, dont nous saluons l'entrée au Comité central, sont MM. F. Jeker (SO), R. Gredig (GR) et A. Vigani (TI).

5. *Comité exécutif*

Les compétences sont définies dans un cahier des charges. Nous avons malheureusement dû accepter la démission de M. Roger Fellay (VS). Le poste qu'il occupait «Amélioration de la qualité des chœurs», a été attribué à la Commission de Musique. Sur décision du CC, ce poste restera vacant jusqu'à la prochaine assemblée des délégués, au plus tard.

Le secrétariat dirige le travail de coordination entre les organes de l'Union et les associations-membres. Les sections y peuvent se renseigner et s'orienter quant aux concerts et aux questions administratives. Le secrétariat sert aussi de médiateur entre chanteurs et sociétés, il favorise l'établissement de contacts entre chœurs d'enfants et de jeunes, il centralise les adresses et autres renseignements dont il est fait usage couramment.

6. *Commission de Musique*

M. Harry Graf assume la présidence et a immédiatement réparti les charges, d'entente avec ses collègues. De l'excellent travail a déjà été accompli. Le procès-verbal renseigne à ce sujet. La Commission, avec l'accord du président central, a pu établir de précieux contacts avec la radio et la télévision. Dans le cadre de la révision et de la restructuration de ces deux médias, des occasions plus nombreuses, assez proches ou à plus long terme, se présenteront pour donner à nos chœurs plus d'heures d'émissions. Pour que cette offre puisse être utilisée valablement, il est indispensable d'augmenter la qualité des interprétations et de rendre les divers répertoires toujours plus attrayants. La richesse de nos chants populaires et d'œuvres plus classiques ainsi que les possibilités variées d'interprétations donneront l'occasion à toutes les chorales, quelle que soit leur renommée, de se faire entendre à la radio ou à la télévision. Il va sans dire qu'un choix judicieux de chants restera une condition essentielle de participation. La Commission de musique est toujours à la disposition des sections pour des conseils et renseignements.

La mise au concours pour de nouveaux chants suisses que l'USC avait organisée a été close en cours d'année. Il faut relever que la qualité des œuvres proposées n'a pas été réjouissante. Les trois textes primés seront publiés dans la Revue suisse des chorales. Un premier prix n'a pas pu être décerné.

7. *La musique à l'école*

L'USC est représenté au sein du comité suisse pour l'encouragement de la musique à l'école par M. Diethelm (président) et M. Jos. Scheidegger (CM). La CM de l'USC a préparé et pris en charge un programme pour 1979. L'attente qu'une collaboration future avec les autorités locales, cantonales et suisses permettent à nos initiatives de se réaliser et de se développer. Les mesures prises en faveur de la reconnaissance et du développement du chant à l'école représentent pour nous la base et un nouveau départ qui conduiront de nombreux jeunes choristes à rejoindre nos sociétés.

8. *Chœurs de jeunes*

Grâce à l'adhésion de la Fédération suisse des chœurs de jeunes, il sera possible à l'USC de mettre des directeurs intéressés en contact avec cette association. Le choix approprié d'une littérature chorale attrayante et un directeur dynamique et plein d'initiatives sont les conditions essentielles pour assurer la réussite de formations de jeunes. Des exemples récents sont là pour le prouver. Dans cet ordre d'idées, le rôle des sociétés de chant locales n'est pas à dédaigner. Par leurs membres, ou au titre de groupe constitué, elles peuvent et doivent réclamer la promotion du chant et de la musique à l'école et en soutenir l'enseignement. Les écoles de musique locales ou régionales — leur nombre s'accroît toujours davantage — forment, par leur structure légale, un lien entre les représentants officiels et privés. De plus, en complément du chant choral, elles proposent l'étude d'un instrument.

Dans plusieurs sociétés cantonales (par ex. Berne, Lucerne, Argovie, Valais, Glaris) le travail des chœurs de jeunes est réalisé avec beaucoup de dynamisme, sous l'égide des directeurs locaux ou cantonaux. Ces directeurs sont appelés à rendre accessibles et à diffuser leurs idées et leurs initiatives par une publicité accrue, avec l'aide des bulletins de sociétés. Les séances de chefs de chœurs sont aussi une occasion pour chacun de faire part de ses expériences. Quel que soit le moyen de communication, l'enthousiasme est indispensable.

9. Réalisations chorales

Parmi les devoirs les plus urgents de la CM figure le développement des cours de directions. De tels cours sont déjà organisés régulièrement dans quelques grandes associations cantonales. C'est avec la détermination des sociétés cantonales et régionales que l'on pourra remédier à la pénurie de directeurs. En complément des cours pour chefs de chœurs et en coordination avec ces derniers, la CM prévoit l'encouragement de cours de technique vocale.

Des diverses fêtes cantonales qui eurent lieu en 1978, relevons quelques faits qui méritent d'être évoqués:

- activités des ateliers des chanteurs vaudois à Nyon;
- journée de la jeunesse à Brigue;
- rencontre annuelle organisée par les Tessinois à Giornico et consacrée au chant spontané;
- concentration inattendue d'un nombre élevé de chanteurs à Einsiedeln, à l'occasion de la Fête de chant de la Suisse centrale;
- participation très grande à la Fête de chant du jubilé à Berne.

Tout ceci prouve que l'art du chant est profondément enraciné dans la tradition.

De plus en plus on constate la réunion de deux ou plusieurs chœurs. Ce regroupement — occasionnel et limité dans le temps — permet l'étude et l'exécution d'œuvres plus grandes et plus difficiles, dont la musique et le texte sollicitent davantage les chanteurs. Ainsi, des chœurs d'hommes et des chœurs de femmes, riches en tradition mais à effectif restreint, trouvent la possibilité d'augmenter leurs qualités respectives dans une grande mesure. Pour les directeurs se présentent de nouvelles perspectives de prouver leur savoir-faire. Dans ces cas, il est moins important que la littérature choisie soit du genre classique ou léger. Ce qui prime, c'est la qualité, le niveau de la présentation. Cette formule est certainement un stimulant. Elle doit contribuer à favoriser le recrutement de nouveaux, et en particulier, de jeunes chanteurs; elle peut également gagner des amis enthousiastes à la cause de la bonne musique, en dehors des grandes agglomérations.

10. Revue suisse des chorales

Grâce à la parfaite conscience professionnelle du rédacteur en chef et de ses collaborateurs, et au travail considérable de l'administrateur, le journal atteint un niveau remarquable qui nous vaut l'approbation unanime. La rubrique réservée aux sociétés cantonales augmente sans cesse et est très appréciée des lecteurs. Les renseignements relatifs à des méthodes nouvelles de propagande, les suggestions faites quant au développement de la vie de la société, les comptes-rendus des divers cours sont autant de nouvelles dignes de retenir l'attention.

Relevons que le nombre d'abonnés, en 1978, se monte à 6000. Ce tirage n'est malheureusement pas suffisant au point de vue financier. Pour que ce journal soit remarqué dans les cercles de chanteurs et plus ancré dans la vie culturelle, nous devons dorénavant, comme par le passé, augmenter la partie publicitaire.

11. Fête fédérale de chant 1982 — Bâle

Pour donner un but à nos efforts et communiquer une impulsion vivifiante au chant choral et à ce qui s'y rattache, l'assemblée des délégués de l'USC a décidé d'organiser une fête de chant de toute la Suisse, à Bâle, en 1982. Les sociétés cantonales doivent avoir la possibilité de démontrer leurs particularités musicales, de proposer aux chanteurs les diverses possibilités d'orienter leurs exécutions, traditionnelles jusque là, vers le travail de chœur en ateliers et vers des concerts d'après des thèmes donnés, dans le cadre d'un programme aux riches facettes atteignant une grande popularité.

L'organisation est déterminée dans ses grandes lignes. Des personnalités bâloises connues, des milieux politiques, commerciaux et culturels, soutiennent notre projet, non seulement moralement mais aussi par une collaboration active. La Commission de Musique a élaboré le règlement de fête et le mettra au point jusqu'au début de l'année prochaine, si bien qu'en été 1979, le règlement et le programme général pourront être adoptés par l'assemblée des délégués.

12. Perspectives

Avec l'organisation de l'année passée, nous avons acquis une base solide. Elle nous permet d'entreprendre de développement de notre mouvement. Aux chanteuses et chanteurs, à leurs sociétés et aux associations cantonales va notre appel, dans le sens de nos idées directrices pour 1979,

«Le chant choral est plus que de chanter ensemble»

c'est renforcer la solidarité, nouer des amitiés entre chanteurs des quatre régions linguistiques de notre pays, afin que nos trésors musicaux soient non seulement préservés mais qu'ils enrichissent nos vies.

Nous ne doutons pas que, bientôt, les chanteurs amis des cantons de Vaud, Fribourg et St-Gall, avec leurs belles traditions et leur haute culture musicale participeront aussi à la construction commune.

Nous vous engageons à échanger vos idées, à en imiter, et, par le chant, à faire respecter la culture populaire suisse de notre époque.

La vie musicale

Un départ

Le Chœur de Dames et l'Union Chorale de Lausanne ont pris congé, le 26 juin 1979, de leur directeur commun, R. Robert Mermoud, ancien vice-président de la Commission de musique de la défunte SFC, qui a manifesté le désir de se retirer après avoir assumé, pendant 19 ans, la responsabilité de ces deux ensembles, tâche qui ne fut pas toujours facile, mais le dévouement d'un tel chef a permis d'inoubliables réalisations dont les chanteurs peuvent être reconnaissants. R. Mermoud a admirablement servi la musique et il paraît évident que le mérite essentiel, et du Chœur de Dames et de l'Union Chorale, est dû au talent pédagogique de ce maître, musicien dans l'âme et connaisseur averti de cet art dont l'esprit ne peut résider ailleurs que dans la compréhension entre les hommes. rr

Orfeano Coelima

Le Chœur de Guimaraes (Portugal) manifeste le désir de participer à une fête de chant en 1980. Prière de prendre contact avec:

Ao Director artistico do Orfeano Coelima
Apartado 5 — Pevidém
P-4807 Guimaraes Codex

Festivités pour le 150e anniversaire de l'Indépendance Nationale et l'inauguration du Parc Roi Baudouin

A l'occasion du 150e anniversaire de l'Indépendance Nationale, la Commune de Jette inaugurera le Parc Régional Roi Baudouin.

En cette circonstance se dérouleront à Jette diverses festivités du 25 avril au 15 octobre 1980. Les différentes provinces belges, l'agglomération bruxelloise, la Commune de Jette, le Val d'Aoste, le Québec, le Grand-Duché, de Luxembourg, la France et l'île Maurice s'y verront consacrer chacun 1 ou 2 week-ends. Quelques week-ends seront aussi réservés aux groupements d'émigrés, à la musique folk, au jazz, etc.

Dans ce cadre, il me serait très agréable de pouvoir compter sur votre participation au cours des journées consacrées à la Suisse du 24. 5. 80 au 28. 5. 80.

A cette fin, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir communiquer vos